

**COMMUNE DE BILTZHEIM, HAUT-RHIN****PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE BILTZHEIM DE LA SEANCE DU 24 JUILLET 2017**

*Sous la présidence de Monsieur Gilbert VONAU, Maire*

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 20 heures.

**Date de la convocation :** 19 juillet 2017

**Affiché le** 31 juillet 2017 2017

**MEMBRES PRESENTS :**

M. Gilbert VONAU, Maire, Mme Marie-Josée MEYER, 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Fernand DISCH, 3<sup>e</sup> adjoint, MM Jean-Pierre BINTZ et Frédéric REYDEL, Mmes Aurélie STEHLIN et Cyrielle GUILLEMAIN.

**Absent :** M Roland JOANNES

**Absents excusés :** ./.

**Absents excusés et représentés :** Mr Alain GUIGNOT a donné procuration à Mr Gilbert VONAU

**Le secrétaire de séance :** Mme Marie-Josée MEYER

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation du compte-rendu de la séance du 19 juin 2017
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Compte-rendu sur utilisation des délégations de compétence
- 4) **Com/Com Centre Haut-Rhin**, rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, exercice 2016
- 5) **Com/Com Centre Haut-Rhin**, rapport annuel d'activité, exercice 2016
- 6) **Syndicat d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin**, rapport annuel d'activité, exercice 2016
- 7) **Com/Com Centre Haut-Rhin**, extension des compétences et modification des statuts
- 8) **Syndicat d'Electricité et de Gaz**, admission d'une nouvelle commune
- 9) **Anneau du Rhin**, demande de dérogation pour manifestation
- 10) **Cour d'école**, débat sur la nécessité de réfection de la cour et mise aux normes PMR (personnes à mobilité réduite), des accès sanitaires et salles de classe
- 11) **ESPACE HORIZONS**, examen des devis pour l'adoucisseur d'eau
- 12) **Matériel Communal**, explication du besoin d'acquisition d'une tarière, avis du conseil
- 13) **Divers**
  - Tour de table
  - Compte-rendu des réunions passées :
    - Conseil d'école : Climatisation salle n° 1  
Relèvement hauteur portail Nord/Est  
Rénovation traçage au sol cour  
Trous et différence de niveau dans la cour
    - DDT à l'Anneau du Rhin, contrainte et défrichage pour construction terrain de camping
    - Cocyclique, engagement étude pour plateau sur RD8i
    - SIS, décision sur rythmes scolaires
    - Plui, point d'avancement
    - Association Foncière, réfection chemin du Gehren.
    - Nomination nouveau curé
    - Remerciements
    - Message m. HEGY Robert.

**POINT N° 1 – Approbation du compte-rendu de la séance du 19 juin 2017**

Aucune observation n'étant émise, le procès-verbal de la séance du 19 juin 2017 est approuvé à l'unanimité (dont une procuration).

**POINT N° 2 – Désignation du secrétaire de séance**

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Mme Marie-Josée MEYER, en qualité de secrétaire de séance.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mme Marie-Josée MEYER en qualité de secrétaire de séance.

**POINT N° 3 – Délégation de compétence au maire**

Le Maire informe l'assemblée qu'il a utilisé la délégation de compétences que le Conseil Municipal lui a accordée, lors de la séance du 28 avril 2014, en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir :

- Signature de l'acte d'engagement avec Cocyclique pour 3 500€ HT valant cahier des clauses administratives particulières pour l'aménagement d'un plateau au carrefour de la route d'Oberhergheim, rue de Rouffach et chemin de la Ferme et mise en conformité d'un arrêt de bus.

**POINT N° 4 – COM/COM, rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets**

Mme GUILLEMAIN présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets établi par la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin pour l'exercice 2016.

Les conseillers prennent acte de ce document.

Ce rapport sera consultable sur le site de la commune de Biltzheim.

**POINT N° 5 – COM/COM, rapport annuel d'activités 2016**

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel des actions mises en œuvre par la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin pour l'année 2016.

Ce document de référence donne une vision complète de toutes les actions menées par la CCCHR, aussi bien dans ses différentes compétences que dans ses actions.

Le conseil Municipal après en avoir pris connaissance prend acte que ce rapport lui a été présenté.

Ce rapport est tenu à la disposition du public et peut être consulté sur le site de la commune de Biltzheim.

**POINT N° 6 – Rapport d’activité 2016 du Syndicat d’Electricité et de Gaz du Rhin**

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel des actions mises en œuvre par le Syndicat d’Electricité et de Gaz du Rhin pour l’année 2016.

Le conseil Municipal après en avoir pris connaissance prend acte que ce rapport lui a été présenté.

Ce rapport est tenu à la disposition du public et peut être consulté en mairie.

**POINT N° 7 – EXTENSION DES COMPETENCES ET MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE HAUT-RHIN***Monsieur le Président expose :*

Dans le cadre du Schéma Directeur Territorial d’Aménagement Numérique d’Alsace (SDTAN) dont il assure le portage conjointement avec les Conseils Départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, le Conseil Régional Grand Est met en œuvre un Réseau d’Initiative Publique (RIP) visant à desservir en 100% fibre optique jusqu’à l’abonné final (FttH, Fiber to the Home) l’ensemble des locaux à usage d’habitation et à usage professionnel établis dans les communes sur les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, à l’exception des communes concernées par les investissements portés par les opérateurs sur leurs fonds propres.

Ainsi, la Commission permanente de l’ex Conseil Régional d’Alsace, par délibération du 13 novembre 2015, a attribué la délégation de service public de 30 ans pour la conception, l’établissement, l’exploitation, la commercialisation et le financement du Très Haut Débit en Alsace au groupement d’entreprises NGE Concessions, Altitude Infrastructure, Miranda et Callisto, désormais substitué depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016 par la société dédiée au projet Rosace S.A.S., sur la base d’un investissement total de 450 M€ sur la période de la DSP, dont une subvention publique attendue par le concessionnaire de 163,9 M€.

Cette subvention publique sera intégralement préfinancée par la Région, qui s’assurera de recouvrir les subventions auprès de l’Etat, de l’Union européenne (FEDER), des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, et des EPCI ou communes selon compétence de l’article L.1425-1.

La participation financière forfaitaire des établissements publics de coopération intercommunale au projet Très Haut Débit Alsace a été arrêtée selon un principe de péréquation, avec un montant forfaitaire de 175 € par prise téléphonique.

Etant précisé que toutes les communes-membres de la CCCHR sont concernées par le déploiement de la fibre optique engagé par ROSACE (dont le nombre de prises par commune est précisé à l’annexe 1 ci-jointe), la participation forfaitaire globale de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin s’élève à 1 148 700 €.

Dans ce contexte, le conseil communautaire a délibéré le 27 juin 2017 et a décidé de prendre et d’inscrire dans ses statuts la compétence en matière d’établissement et d’exploitation d’infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévue à l’article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales, afin de pouvoir participer au programme porté par la Région Grand Est de déploiement de la fibre optique sur les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Cette prise de compétence, par transfert des communes membres, nécessite une modification statutaire qui doit être approuvée par une majorité qualifiée de communes, soit deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population, ou par la moitié au moins des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population.

Chaque conseil municipal est donc invité à se prononcer dans les 3 mois à compter de la délibération de la CCCHR, pour :

- valider ce transfert de compétence,
- approuver en conséquence la modification des statuts de la Communauté de communes pour y introduire au titre des compétences obligatoires et plus particulièrement de l'aménagement de l'espace communautaire « établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques » prévue au I de l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1425-1, L 1425-2, L.5211-17, et L.5211-20 ;

Vu les statuts actuels de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin approuvés par arrêté préfectoral du 14 mars 2017 ;

Considérant les principes de spécialité et d'exclusivité qui doivent s'appliquer aux actions de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin ;

Considérant que l'échelon intercommunal est le plus pertinent pour impulser et conduire une politique d'aménagement numérique équilibré du territoire de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin en liaison avec la Région Grand Est, qui porte le dossier de déploiement du Très Haut Débit à l'échelle du territoire d'Alsace ;

**Après délibération,**

***Le Conseil municipal,  
A l'unanimité (dont une procuration)***

- VALIDE le transfert de compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévue à l'article L. 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- APPROUVE en conséquence la modification des statuts de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin telle que présentée ci-dessus et dans le document annexé.

Toutes les communes-membres de la CCCHR sont concernées par le déploiement de la fibre optique engagé par ROSACE et relèvent intégralement de la tranche ferme. Le tableau ci-après présente la situation détaillée :

<b>INSEE</b>	<b>COMMUNE</b>	<b>PRISES (APS 2013)</b>	<b>Participation (175€/prise)</b>	<b>Année de mise en chantier</b>
68037	BILTZHEIM	179	31 325	2021
68082	ENSISHEIM	3 270	572 250	2019
68205	MEYENHEIM	421	73 675	2017
68228	MUNWILLER	198	34 650	2017
68234	NIEDERENTZEN	274	47 950	2020
68235	NIEDERHERGHEIM	500	87 500	2021
68241	OBERENTZEN	266	46 550	2020
68242	OBERHERGHEIM	569	99 575	2021
68266	REGUISHEIM	887	155 225	2019
		<b>6 564 prises</b>	<b>1 148 700 €</b>	

**POINT N° 8 – Syndicat d'Electricité et de Gaz, admission d'une nouvelle commune (Hésingue)**

- Vu** les articles L. 5211-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;
- Vu** la délibération du Conseil municipal de Hésingue du 29 mai 2017 demandant l'adhésion au Syndicat pour le secteur de l'emprise aéroportuaire d'une surface de 10,5 hectares provenant d'un échange de terrain avec la Ville de Saint-Louis ;
- Vu** la délibération du Comité Syndical du 26 juin 2017 ;

**Considérant** qu'il est de l'intérêt des deux parties que la Ville de Hésingue adhère au Syndicat afin de lui transférer sa compétence d'autorité concédante en matière de distribution publique d'électricité sur le territoire cité ;

**Considérant** que le Comité Syndical a accepté par délibération du 26 juin 2017, l'extension du périmètre du Syndicat à la Ville de Hésingue pour le territoire cité (sous réserve de l'aboutissement

de la procédure de modification des limites territoriales entre les Villes de Saint-Louis et de Héisingue) à une date d'effet identique à celle où sera prononcée cette modification territoriale ;

**Le Maire** propose au Conseil Municipal d'**approuver** l'adhésion au Syndicat de la Ville de Héisingue.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Emet un avis **favorable** à l'adhésion de la Ville de Héisingue pour le secteur de l'emprise aéroportuaire d'une surface de 10,5 hectares provenant d'un échange de terrain avec la Ville de Saint-Louis, à l'unanimité / par 7 voix pour (dont une procuration), 0 voix contre, 0 abstention ;
- Demande à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant la composition et le périmètre du Syndicat.

### **POINT N° 9 – Anneau du Rhin, demande de dérogation pour manifestation**

Une demande pour des dérogations horaires a été sollicitée par courrier de M. François RINALDI du 6 juillet 2017, en ce qui concerne la manifestation suivante :

- « Slalom de l'Anneau du Rhin du 11 Novembre 2017 » porté à 23h au lieu de 22h ;

et souhaite l'ajout d'une 9<sup>ème</sup> journée de dérogation horaire pour le :

- « mercredi 1<sup>er</sup> novembre 2017 » de 8h à 22h.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (dont une procuration),

► Décide d'autoriser les dérogations d'ouverture pour :

- Le Slalom de l'Anneau du Rhin du 11 Novembre 2017 jusqu'à 23h ;
- La journée du mercredi 1<sup>er</sup> Novembre 2017 jusqu'à 22h.

**Il est rappelé aux organisateurs qu'ils sont soumis en intégralité au respect de toute la réglementation en vigueur dans le cas de telles manifestations.**

### **POINT N° 10 – Cour d'école, débat sur la nécessité de la réfection de la cour et mise aux normes PMR des accès sanitaires et salles de classe**

L'état du sol de la cour de l'école ne permet pas d'engager les travaux de peinture au sol. Les conseillers sont invités à une visite sur place.

Après cette visite et l'état défectueux ayant été constaté, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (dont une procuration) :

- **Charge** le Maire de faire réaliser trois devis en vue de l'éventuelle réfection de la cour de l'école.

### **POINT N° 11 – Adoucisseur d'eau**

L'assemblée est amenée à étudier plusieurs propositions pour l'acquisition et l'installation d'un adoucisseur d'eau à l'Espace Horizons.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (dont une procuration),

- **Retient** l'offre de la société Culligan » pour un montant de 2 511€ HT.
- **Autorise** le maire à signer le devis en rapport avec cette acquisition.

**POINT N° 12 – Matériel communal, explication du besoin d'acquisition d'une tarière, avis du conseil**

Il apparait la nécessité de compléter le matériel de la commune par une tarière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (dont une procuration),

**Décide** d'acquérir une tarière thermique auprès de la Société AT Outils à Namsheim pour un prix de 428,33€ HT.

Clôture à 22 h 30

<b>Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de BILTZHEIM de la séance du 24 JUILLET 2017</b>
---

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
VONAU Gilbert	Maire		A reçu procuration de Alain GUIGNOT
GUIGNOT Alain	1 <sup>er</sup> adjoint	ABSENT	A donné procuration à Gilbert VONAU
MEYER Marie- Josée	2 <sup>ème</sup> adjoint		
DISCH Fernand	3 <sup>ème</sup> adjoint		
JOANNES Roland	Conseiller municipal	ABSENT	
BINTZ Jean-Pierre	Conseiller municipal		
STEHLIN Aurélie	Conseiller municipal		A reçu procuration de Cyrielle GUILLEMAIN
<del>MENGUS Pascal</del>	<del>Conseiller municipal</del>	Démissionné le 12/06/2016	-----
GUILLEMAIN Cyrielle	Conseiller municipal		
REYDEL Frédéric	Conseiller municipal		
<del>GROSSHENNY Stéphane</del>	<del>Conseiller municipal</del>	Démissionné le 15/05/2017	-----